



## BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication  
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS  
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

**N° 154 Mai 2012**

---

### **Sommaire**

#### **\*Éditorial\***

Repenser la régulation du secteur des télécommunications

#### **\*Actualités\***

Le titre Sonatel baisse mais fait monter la valeur des transactions opérées à la BRVM

Conférence de presse du Directeur général de l'ARTP

Al-Jazeera dément vouloir ouvrir une chaîne d'information en continu en français à Dakar

Contrôle de la qualité de service par l'ARTP à l'occasion du pèlerinage de Popenguine

Lancement du système CORUS de paiement électronique des droits de douane

Mise en ligne du nouveau portail de l'archidiocèse de Dakar

Audits en perspective de l'ADIE et du fichier central de la Fonction publique

OPTIC plaide auprès de la Primature pour l'élaboration d'une stratégie numérique nationale

Lancement du portail médical « Sunusanté »

Quatre applications mobiles sénégalaises disponibles sur Nokia Store et Google Play

Lancement du nouveau site web de la Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest

Problèmes avec les cartes de recharge téléphonique d'Orange

Première édition de Naafyo'Tech Dakar

Mise en ligne d'une application destinée à rendre hommage à Jules François Bocandé

Publication d'un ouvrage intitulé « Sonatel et le pacte libéral du Sénégal »

Le projet COSC/PF organise une formation à l'utilisation des réseaux sociaux

Opération de police contre les câblodistributeurs clandestins à Mbour et Saly

Le SYNPICS est désormais présent sur le web

#### **\*Politique\***

Suppression de trois structures étatiques du secteur des télécommunications et des TIC

Abrogation de la surtaxe sur les appels internationaux entrants au Sénégal

#### **\*Infrastructures et services\***

Renforcement des infrastructures de télécommunication de Popenguine

Le paiement des factures d'électricité de la Senelec désormais possible via Orange-Money

Tigo annonce la baisse de son tarif d'appel vers tous les opérateurs

Orange Business propose deux services de gestion de flotte

#### **\*Projets\***

Prochain lancement du câble sous-marin en fibre optique WACS

#### **\*Rendez-vous\***

Lancement mondial officiel d'IPv6 (6 juin 2012)

Conférence West & Central Africa Com (13-14 juin 2012, Dakar, Sénégal)

JMTSI et Forum national de la gouvernance de l'Internet (29-30 juin 2012, Dakar, Sénégal)

### Repenser la régulation du secteur des télécommunications

La réforme du secteur des télécommunications, initiée dans le milieu des années 1990, comportait trois volets majeurs à savoir la privatisation, la libéralisation et la régulation. La privatisation s'est déroulée sans heurts majeurs du fait de l'association des travailleurs de la Sonatel au processus et l'introduction du titre à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan a été un succès. La libéralisation a permis l'entrée sur le marché de deux nouveaux opérateurs, Sentel et Sudatel, et la fourniture de services à valeur ajoutée est totalement libéralisée. Pour ce qui est du volet régulation, les choses se sont par contre nettement moins bien passées. Alors que les autorités sénégalaises s'étaient engagées à créer un organe de régulation indépendant, ou du moins autonome, avant le 31 décembre 1997, l'Agence de régulation des télécommunications (ART) n'a vu le jour qu'en janvier 2002 et n'a été opérationnelle que l'année suivante après l'adoption des décrets organisant son organisation et fonctionnement, nommant les membres du Conseil de régulation et étendant ses prérogatives au domaine des postes. Cependant, l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a été décapitée dès mai 2003, son directeur général, Mactar Seck, ayant été accusé par le Chef de l'Etat de vouloir vendre « ses fréquences » ! En fait ce n'était qu'un prétexte pour porter à sa tête Malick F. M. Guèye qui n'avait aucune expérience de la régulation mais qui était un proche de la famille présidentielle ! Deux ans plus tard, il sera limogé suite à une enquête de l'Inspection générale d'Etat (IGE) ayant mis à nu des malversations et des actes de mauvaises gestion et sera remplacé par Daniel G. Seck. Ce dernier se distinguera pour avoir démenti puis reconnu que le gouvernement avait lancé un appel d'offres restreint qui débouchera sur l'octroi de la 3<sup>ème</sup> licence à Sudatel dans des conditions nébuleuses et sans l'implication réelle de l'ARTP. Ndongo Diaw, qui le remplacera, se rendra célèbre avec l'affaire Global Voice dont l'actuelle affaire MTL est une des retombées indirectes. Outre ces scandales, il faut bien constater que l'ARTP a échoué à mettre en œuvre une régulation économique qui soit à la fois indépendante et crédible pour un secteur caractérisé tant par l'ouverture à la concurrence que par les préoccupations de service public. Pour preuve, la Sonatel est en position dominante dans neuf des dix sous-secteurs des télécommunications et partage avec Tigo la position dominante sur le dixième sous-secteur qui est celui de la téléphonie mobile ! D'un monopole *de jure* nous sommes donc passé à un monopole *de facto* sans que l'ARTP n'ait pris la moindre mesure pour empêcher cet état de fait et au contraire encourager la concurrence. Emblématique de cette situation est le marché des services Internet qui ne comporte plus que deux fournisseurs, le second n'étant d'ailleurs qu'un revendeur des services de la Sonatel, alors qu'il en comptait une douzaine dans la seconde moitié des années 90. Concernant le service universel, l'ARTP s'est contenté de collecter des taxes auprès des opérateurs sans jamais rendre compte de leur utilisation. Pire, à l'heure où les réseaux de téléphonie mobile couvrent l'essentiel du territoire et de la population, aucune initiative n'a été prise pour redéfinir ce que devrait être le service universel dans ce nouveau contexte et deux ans après son lancement le projet-pilote de service universel de la région de Matam est bien en peine de présenter des résultats. L'ARTP n'a pas répondu non plus aux attentes du secteur privé qui attend, depuis des années, la prise d'une série de décisions telles que l'autorisation de la téléphonie sur IP, le dégroupage de la boucle locale, l'utilisation de la boucle locale radio, la portabilité du numéro, l'autorisation des opérateurs de réseau mobile virtuel (MNVO), etc. afin d'accroître le champ de la concurrence, de multiplier les niches d'affaires et de contribuer à faire baisser les prix des services. Enfin, l'ARTP ne s'est guère souciée de protéger les intérêts des consommateurs si l'on en juge tant par la piètre qualité des services Internet qui leur sont fournis ou encore le niveau exorbitant des tarifs de l'Internet mobile sans qu'elle n'intervienne. A l'heure où les nouvelles autorités politiques disent s'inscrire dans la rupture d'avec les pratiques du passé, il est indispensable qu'elle repense la régulation du secteur des télécommunications.

**Olivier Sagna**  
**Secrétaire général**

---

## Actualités

---

\* Le titre Sonatel baisse mais fait monter la valeur des transactions opérées à la BRVM

Le titre Sonatel, qui avait clôturé à 125 000 FCFA le 30 avril 2012, à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan (Côte d'Ivoire), a clôturé à la baisse à la cote de 114 000 FCFA le 31 mai 2012. Il faut cependant noter que le 29 mai 2012, le titre Sonatel a fait monter de plus de 1285% la valeur des transactions opérées à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM). La valeur de ces transactions est en effet passée de 121,98 millions FCFA la veille à 1,69 milliard FCFA, soit une augmentation de 1,568 milliard compte tenu de l'échange de 14.319 titres Sonatel au cours de 113.000 FCFA l'action, soit 1,618 milliard FCFA.

BRVM : <http://www.brvm.org/>

\* Conférence de presse du Directeur général de l'ARTP

Le 30 mai 2012, Thierno Alassane Sall, Directeur de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), entouré de Fatou Blondin Ndiaye Diop, Présidente du Collège de régulation, a tenu une conférence de presse à l'occasion de laquelle il a annoncé que l'ARTP avait déposé une plainte contre X, le 29 mai 2012, pour (1) détournement de deniers publics, (2) complicité de détournement de deniers publics, (3) escroquerie portant sur des deniers publics, (4) complicité d'escroquerie portant sur des deniers publics et (5) accessoirement concussion, sans préjudice d'autres délits que l'enquête pourrait révéler. Cette plainte vise l'octroi de la concession d'exploitation d'infrastructures de télécommunications à MTL, l'affectation de ressources financières à des cabinets d'avocats nationaux et étrangers pour les conseils d'assistance financière et juridiques à l'Etat et l'acquisition de deux immeubles auprès de Touba Real Estate et Amar Holding, deux sociétés détenues par Papa Cheikh Amadou Amar. Toutes ces opérations, qui auraient été le prétexte à d'importants détournements de deniers publics, ont été rendues possibles par la signature de décrets modifiant le Code des marchés publics, portant sur l'affectation des ressources financières issues de la quote-part de l'Etat sur les revenus des appels internationaux entrant au Sénégal ou encore celle provenant de la vente de licence 3G à la Sonatel.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

\* Al-Jazeera dément vouloir ouvrir une chaîne d'information en continu en français à Dakar

Le 29 mai 2012, le journal français Le Figaro, a annoncé qu'Al-Jazeera ouvrirait à Dakar, d'ici à la fin de l'année 2012, une chaîne d'information en continu en français en direction du continent africain. Cependant, cette information a été démentie le jour même par la chaîne qatarie qui a lancé il y a quelques mois une chaîne d'information en swahili destinée à l'Afrique de l'est. Créée en 1996, pour les besoins diplomatiques du nouvel émir du Qatar - le Cheikh Hamad ben Khalifa al-Thani, la chaîne Al Jazeera, qui signifie île en langue arabe, est devenue un groupe audiovisuel international qui a tissé un réseau de 65 bureaux dans le monde

Al Jazeera : <http://www.aljazeera.com/>

\* Contrôle de la qualité de service par l'ARTP à l'occasion du pèlerinage de Popenguine

A l'occasion de la 124<sup>ème</sup> édition du pèlerinage marial de Popenguine, qui s'est déroulé les 27 et 28 mai 2012, l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a mis en place un dispositif de veille et de contrôle visant à faciliter l'accès des pèlerins aux services de la téléphonie mobile et de l'Internet durant cet événement religieux. Tout d'abord, l'ARTP a mis à la disposition des consommateurs un numéro vert (800 200 200) permettant de signaler les dysfonctionnements. De plus, les agents de l'ARTP ont effectué une campagne de mesures afin de vérifier le niveau de qualité offert par les trois opérateurs, Sonatel, Sentel GSM et Expresso,

et il n'a été constaté aucun problème majeur dans la fourniture des services des réseaux mobiles et Internet malgré la grande concentration d'utilisateurs.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

\* Lancement du système CORUS de paiement électronique des droits de douane

Le système de paiement électronique des droits de douane et des taxes assimilées (CORUS) a été lancé à titre expérimental le 22 mai 2012 par les autorités de la Douane, de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) et de l'agence nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO). Initié par la Direction générale des douanes, CORUS est une plateforme qui permet aux opérateurs économiques de payer les droits et taxes afférant à leurs déclarations en douanes sans avoir à se déplacer par imputation sur un compte ouvert auprès d'une banque commerciale. En plus de la facilitation, CORUS induit un gain de temps ainsi qu'une plus grande transparence et une meilleure sécurisation des recettes douanières. La plateforme CORUS interconnecte les banques, les donneurs d'ordre (commissionnaires agréés en douane, opérateurs économiques, etc.) et la Douane.

\* Mise en ligne du nouveau portail de l'archidiocèse de Dakar

Le Service diocésain de l'information et de la communication de l'archidiocèse de Dakar (SEDICOM) a lancé le nouveau portail d'information de l'archidiocèse de Dakar intitulé « Senéglise ».

Eglise du Sénégal : <http://www.seneglise.org/>

\* Audits en perspective de l'ADIE et du fichier central de la Fonction publique

Le 15 mai 2012 à l'occasion de sa prise de fonction, Khassoum Wone, le nouveau Directeur de l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE), a annoncé son intention de procéder d'une part à un audit de l'ADIE et d'autre à celui du fichier central de la Fonction publique en recourant à des outils biométriques afin d'identifier les agents fictifs qui s'y trouveraient.

ADIE : <http://www.adie.sn/>

\* OPTIC plaide auprès de la Primature pour l'élaboration d'une stratégie numérique nationale

Le 14 mai 2012, une délégation du Bureau exécutif du Conseil national du patronat (CNP) a été reçue par le Premier ministre, Abdoul Mbaye, à la Primature. Lors de cette audience, le Président de l'Organisation des professionnels des technologies de l'information et de la communication (OPTIC), Antoine Ngom, a exposé au Premier ministre la situation actuelle du secteur et a notamment souligné l'absence d'une stratégie nationale de développement de l'économie numérique. A ce titre, il a informé le Premier ministre de l'atelier tenu fin avril 2012 par le secteur privé à l'occasion duquel il a élaboré sa vision et sa stratégie pour le développement du secteur. Il a notamment demandé la création d'un Conseil national de l'économie numérique dont la tâche serait d'élaborer au plus vite une stratégie nationale et d'aborder les sujets d'importance pour le secteur.

OPTIC : <http://www.optic.sn/>

\* Lancement du portail médical « Sunusanté »

La société GARIS, spécialisée en ingénierie informatique, en partenariat avec des professionnels de la santé a mis en ligne le portail web « Sunusanté » qui met à la disposition du grand public des informations générales sur le secteur de la santé. Son objectif est de faciliter l'accès aux soins de santé et d'orienter efficacement les malades vers les spécialistes des différentes pathologies. Le portail « Sunusanté » permet également d'optimiser les prises de

rendez-vous auprès des spécialistes et facilite l'accès aux soins à domicile pour les malades.

Sunusante : <http://www.sunusante.org/>

\* Quatre applications mobiles sénégalaises disponibles sur Nokia store et Google Play

Après l'organisation du concours 2011-2012, Mobile Sénégal a accompagné les équipes qui s'étaient distinguées pour les aider à publier leurs applications. Résultat de cette initiative, quatre des quinze applications qui ont été soumises sont maintenant disponibles pour téléchargement sur Google Play et Nokia Store. Les applications qui ont été publiées sont les suivantes : (1) Donor (Nokia Store, <http://store.nokia.com/content/273105>) visant à encourager les dons de sang, (2) Code de la route (Nokia Store, <http://store.nokia.com/content/273687>) pour apprendre les panneaux routiers, (3) Niett (Nokia Store, <http://store.nokia.com/content/273396>) application pour apprendre à écrire les chiffres de 1 à 9 en français, wolof, espagnol, allemand, arabe et anglais qui cible les élèves du primaire et du collège et (4) Sen GéoSanté (Google Play, <https://play.google.com/store/apps/details?id=grimykl.app.sgs>) donnant des information sur les structures sanitaires de proximité.

Mobile Sénégal : <http://mobilesenegal.com/>

\* Lancement du nouveau site web de la Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest

Le nouveau site web de la Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) a été lancé ce 12 mai 2012. Reposant sur Apache, PHP/Mysql et Linux, il est propulsé par le logiciel libre SPIP et propose la syndication RSS.

BCEAO : <http://www.bceao.int/>

\* Problèmes avec les cartes de recharge téléphonique d'Orange

Dans la première quinzaine du mois de mai 2012, certains clients d'Orange ont rencontré des problèmes avec les cartes de recharge téléphonique. Suite à cette situation qualifiée d' « exceptionnelle » par la Sonatel, l'opérateur a mis en place une procédure de remboursement rapide pour les clients concernés et leurs a offert un bonus de 25% du montant de la carte de recharge à titre de dédommagement.

Orange : <http://www.orange.sn/>

\* Première édition de Naafyo'Tech Dakar

La première édition de Naafyo'Tech Dakar, une manifestation organisée qui se veut annuelle, s'est déroulée le 12 mai 2012. Organisée par Assane Goumbélé et Abdoulaye Ly, deux jeunes travaillant en France l'un comme expert en solutions applicatives et sécurité informatique et l'autre comme spécialiste des technologies mobiles, a pour principal objectif d'apporter des solutions technologiques adaptées aux besoins et aux spécificités du marché africain. A cette occasion, ils ont notamment présenté quatre applications innovantes à savoir «Naafyo Tracking» qui permet la gestion et le suivi des demandes administratives, l'envoi de colis ou encore la scolarité des enfants, «Naafyo Ticket» système de vente de recharges téléphoniques, «Naafyo Money» système de paiement électronique alliant téléphone mobile et carte d'identification muni d'un QR Code qui permet de payer ses achats avec un téléphonie mobile et «Naafyo Smart» qui permet de recueillir des dons qui sont reversés à des associations caritatives. La société Naafyo a également développé des applications mobiles disponibles sur App Store et sur Google play.

Naafyo : <http://naafyo.com/>

\* Mise en ligne d'une application destinée à rendre hommage à Jules François Bocandé

A l'occasion du décès de l'ancien international de football Jules-François Bocandé, (meilleur buteur du Championnat de France avec Metz en 1986 et ancien attaquant du Paris Saint-Germain) survenu le 7 mai 2012 en France, le développeur Mamadou Diagne alias Dofbia mis en place une application sur Twitter intitulée « RIPbocandé ». Elle permet aux internautes titulaires d'un compte Twitter de rendre hommage à l'ancien capitaine des Lions et de présenter leurs condoléances à sa famille.

RIPbocandé : <http://bocande.com/>

\* Publication d'un ouvrage intitulé « Sonatel et le pacte libéral du Sénégal »

L'économiste El Hadji Mounirou Ndiaye, Chef du département Sciences économiques et de Gestion de l'Université de Thiès, vient de publier un ouvrage intitulé « SONATEL et le pacte libéral du Sénégal » chez l'Harmattan Sénégal. Ce livre retrace l'histoire de la Sonatel de sa privatisation à l'instauration de la surtaxe sur les appels internationaux entrants dans le cadre de ce qui constitue l'« affaire Global Voice ».

\* Le projet COSC/PF organise une formation à l'utilisation des réseaux sociaux

Dans le cadre du projet Coalition des organisations de la société civile pour la promotion de la planification familiale au Sénégal (COSC/PF), initié par l'ONG Intrahealth, une formation, portant sur l'utilisation des médias sociaux, a regroupé, du 7 au 11 mai 2012, les acteurs de la société civile sénégalaise intervenant sur les questions de planification familiale, notamment les femmes et les jeunes. Financé par la Fondation Hewlett, ce projet, mis en œuvre au Bénin, Mali et Sénégal, vise au renforcement de l'engagement de la société civile dans le repositionnement de la planification familiale en Afrique de l'Ouest.

Intrahealth : <http://www.intrahealth.org/>

\* Opération de police contre les câblodistributeurs clandestins à Mbour et Saly

Le 3 mai 2012, les policiers de la brigade de lutte contre la piraterie et la contrefaçon ont mené une opération de lutte contre les câblodistributeurs opérant à Mbour et à Saly. A cette occasion, six réseaux clandestins ont été démantelés, de nombreux équipements saisis (décodeurs, cartes Canal Horizon, lecteurs de DVD, etc.) et trois câblodistributeurs arrêtés et déférés hier au parquet. Au cours de leurs investigations, les policiers ont pu établir que chacun des câblodistributeurs desservait environ une quarantaine de clients auxquels ils facturaient l'abonnement, entre 3 000 et 5 000 FCFA par mois, en fonction du bouquet fourni. Aussi ont-ils réalisé que le bouquet de prédilection piraté est Canal Excellence.

\* Le SYNPICS est désormais présent sur le web

Le 3 mai 2012, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la liberté de la presse, le Syndicat des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal (SYNPICS) a procédé au lancement de son site web qui se veut un espace de documentation et d'information sur l'organisation syndicale et sur les activités journalistiques.

SYNPICS : <http://www.synpics.org/fr/>

---

## Politique

---

\* Suppression de trois structures étatiques du secteur des télécommunications et des TIC

Le 21 mai 2012, l'Inspection générale d'Etat (IGE) a rendu public une liste de 59 structures étatiques devant être supprimées afin d'alléger l'administration sénégalaise et d'en accroître

l'efficacité dans la conduite des affaires publiques. Parmi celles-ci figurent notamment, le Fonds de solidarité numérique dont les missions seront prises en compte par l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE), la cellule Seneclic dont les prérogatives seront gérées par le Conseiller spécial chargé des TIC du Président de la République et la Cellule de la planification du ministère de la Communication des télécommunications et des technologies de l'information dont les missions sont prises en charge par les directions des études, de la planification et de la législation en matière de Poste d'une part et de Télécommunications d'autre part.

\* Abrogation de la surtaxe sur les appels internationaux entrants au Sénégal

Dans une déclaration publique faite le 5 mai 2012, le gouvernement a annoncé sa décision d'abroger le décret n° 2011-1271 en date du 24 août 2011 relatif au contrôle et à la surtaxe des communications internationales entrants au Sénégal, suite à une consultation avec les acteurs du secteur à laquelle ont participé Amadou Kane, ministre de l'Economie et des Finances, Abou Lo, ministre de la Communication, des Télécommunications et des TIC, Seydou Guèye, Secrétaire général du gouvernement, Abdoul Aziz Mbaye, Conseiller spécial du président de la République chargé des TIC, un représentant de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), Cheikh Tidiane Mbaye (SONATEL), Mahfoudh Ibrahim (Directeur général adjoint de Expresso) et Karim Salum (Directeur général de SENTEL). Cette réunion a débouché sur la signature d'un protocole d'accord qui a été matérialisé par la signature du décret n° 2012-500 en date du 10 mai 2012 abrogeant le décret n° 2011-1271 du 24 août 2011 instituant un système de contrôle et de taxation des communications téléphoniques internationales entrant en République du Sénégal, prend effet à partir du 15 mai 2012. En contrepartie de la levée de la surtaxe ainsi que l'annulation des pénalités de retard, les opérateurs de téléphonie se sont engagés à verser une contribution exceptionnelle sur leurs bénéfices nets d'environ 10 milliards de FCFA en 2012, tout en acceptant un relèvement du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) de 25 à 30% à partir de 2013 afin de permettre à l'Etat d'équilibrer son budget. De plus, l'Etat et les opérateurs de téléphonie se sont entendus pour explorer les possibilités et les modalités pratiques de contrôle des communications et de lutte contre la fraude.

---

## **Infrastructures et services**

---

\* Renforcement des infrastructures de télécommunication de Popenguine

A l'occasion du pèlerinage marial de Popenguine des 27 et 28 mai 2012, la Sonatel a mis en service le réseau 3G+ dans cette localité via le déploiement de deux stations relais 3G+. Par ailleurs, la capacité du réseau mobile a été multipliée par dix avec la mise en service de 18 nouvelles antennes BTS temporaires qui viennent s'ajouter au site de Popenguine déjà existant. S'agissant du réseau fixe, des équipes techniques ont été déployées pour assurer la maintenance et répondre aux demandes de lignes temporaires en provenance des différentes structures intervenant dans l'organisation de l'événement. Par ailleurs, afin de permettre la diffusion en direct de la cérémonie sur le site internet du Comité d'organisation, Sonatel a également mis à sa disposition une liaison spécialisée d'un débit de 2 mégabit/s ainsi que les équipements réseau afférents. Enfin, pour faciliter le travail de coordination de l'événement, Sonatel a mis à la disposition des membres du Comité d'organisation 25 téléphones mobiles sous forme d'un groupe fermé d'utilisateurs (GFU), ce qui a permis à ses membres de s'appeler gratuitement entre eux et a facilité la coordination.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

\* Le paiement des factures d'électricité de la Senelec désormais possible via Orange-Money

A travers des encarts publicitaires publiés dans la presse écrite, Sonatel-mobiles a annoncé avoir signé un agrément de la Senelec le 11 mai 2012, pour effectuer l'encaissement des factures d'électricité en son nom, via le service Orange-Money. Les paiements seront exclusivement effectués en monétique et sur le réseau Orange-money, via les institutions financières partenaires de la société de téléphonie. Avec ce nouveau moyen mis à la disposition

des clients de la Senelec, le paiement des factures d'électricité pourra se faire 24h/24h et sept jours sur sept ce qui contribuera à désengorger les agences de la Senelec L'accord liant les deux entités court jusqu'en 2014 et a pris effet à partir du 14 mai 2012. Outre la Senelec, Orange est liée, pour ce même mode de paiement à des structures comme le groupe Excaf-Telecom, Supdeco ou encore la Chambre de commerce de Kaolack.

Orange-money : <http://www.orange-money.sn/>

\* Tigo annonce la baisse de son tarif d'appel vers tous les opérateurs

Le second opérateur de téléphonie mobile, Tigo, a annoncé la baisse de son tarif d'appel vers tous les opérateurs à 90 F la minute. De plus, après la première minute de l'appel, le prix des appels entre abonnés Tigo sera désormais de 15 F la minute.

Tigo : <http://www.tigo.sn/>

\* Orange Business propose deux services de gestion de flotte

Orange Business propose désormais au Sénégal deux services de gestion de flotte dénommés « Fleet Live » et « Fleet Performance » permettant de localiser, suivre et administrer sur une carte interactive le parcours de véhicules en temps réel. Grâce à un boîtier placé sur les véhicules, il est possible de connaître à chaque instant le circuit, la position exacte, le niveau de consommation en carburant, les distances parcourues et les temps d'arrêts, de recevoir des alertes en temps opportun pour les opérations de maintenance, d'accroître la réactivité des secours en cas de nécessité voire de contrôler le démarrage des véhicules à distance.

Orange Business : <http://www.orangebusiness.sn/>

---

## Projets

---

\* Oumou Wane, Pdg d'Africa 7, devrait lancer un portail d'informations générales

Oumou Wane, Présidente directrice générale d'Africa7, a annoncé qu'elle projetait de lancer un portail d'informations générales animé par des journalistes d'investigation et s'appuyant sur des correspondants en Europe et en Afrique. Le site devrait s'appeler « Les cables.net » en référence aux câbles de Wikileaks.

\* Création d'un centre d'appui à l'innovation technologique

Le mai 2012, Ndéye Adji Diop Sall, directrice de l'Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'innovation technologique (ASPIT), a annoncé la création, en novembre prochain au Sénégal, d'un centre d'appui à l'innovation technologique qui sera monté avec l'appui de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

OMPI : <http://www.wipo.int/>

---

## Rendez-vous

---

\* Lancement mondial officiel d'IPv6 (6 juin 2012)

Le lancement mondial officiel d'IPv6, le nouveau protocole Internet offrant un nombre illimité d'adresses IP qui remplacera à terme le protocole IPv4 qui est en voie de saturation, aura lieu le 6 juin 2012. A cette occasion, des fournisseurs d'accès à Internet et de grandes entreprises du monde des technologies de l'information et de la communication (AT&T, Bing, Cisco, Comcast, D-Link, Facebook, Free, Google, Microsoft, Yahoo!, etc.), l'activeront de manière permanente.

Lancement mondial d'IPv6 : <http://www.worldipv6launch.org/>



\* Conférence West & Central Africa Com (13-14 juin 2012, Dakar, Sénégal)

La conférence West & Central Africa Com se déroulera les 13 et 14 juin 2012 à l'hôtel King Fahd Palace de Dakar (Sénégal). A l'occasion de cette conférence qui regroupera les opérateurs, l'ensemble des acteurs de TIC et les start-ups de Dakar, une session dédiée à l'entrepreneuriat TIC au Sénégal sera organisée avec comme intervenants avec Antoine Ngom, Président d'OPTIC, Omar Cissé, Directeur de CTIC, Alassane Dème, fondateur de Nelam Services et Serigne Barro, fondateur de People Input.

West & Central Africa Com : <http://wcafrica.comworldseries.com/>

\* JMTSI et Forum national de la gouvernance de l'Internet (29-30 juin 2012, Dakar, Sénégal)

Alors que la Journée mondiale des télécommunications (JMTSI) a été célébrée sur le thème « Les femmes et les jeunes filles dans les TIC » le 19 mai 2012, le Sénégal a décidé de la célébrer cette année en l'articulant au Forum national sur la gouvernance de l'Internet qui se déroulera les 29 et 30 juin 2012. Le Forum national sur la gouvernance de l'Internet est une rencontre préparatoire au prochain Forum international sur la gouvernance de l'Internet qui se tiendra du 6 au 9 novembre 2012 à Bakou (Azerbaïdjan).

Isoc-Sénégal : <http://www.isoc.sn/>

**Envoyez-nous vos informations :** [osiris@osiris.sn](mailto:osiris@osiris.sn)

**Dossiers spéciaux, abonnement et archives :** <http://www.osiris.sn/>



**Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](#)  
(Patrimoine - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)  
Osiris, mai 2012**